

« Bases de l'énergétique opérative »



@ : formationstellura@gmail.com

Site : centretellura.be

- CENTRE TELLURA - Formation en méthodes énergétiques

Formation « bases de l'énergétique opérative »

Contenu de la formation

Cette formation se propose de vous enseigner les différentes facettes des pratiques énergétiques en étudiant les lois, règles et facteurs influençant notre système énergétique.

Les théories qui seront abordées couvrent la vision orientale et occidentale de l'énergétique.

Elle vous permettra de comprendre **comment notre corps peut être déséquilibré** par l'environnement et elle vous **apportera les solutions** afin de vous protéger des influences toxiques qui nous entourent et retrouver un équilibre vital harmonieux.

Nous aborderons les **grandes lois de l'énergétique** qui sont les fondations des pratiques tel le Qi Gong, le tai chi chuan, le reiki, le magnétisme, la bioénergie,...

Nous nous appuyerons sur les théories de la médecine chinoise, de l'ayurvéda, de la géobiologie et de la bioénergie afin de mieux appréhender ces concepts majeurs de l'énergétique.

CETTE FORMATION EST ACCESSIBLE EN DISTANCIEL

À qui s'adresse cette formation ?

Cette formation s'adresse aux personnes intéressées par l'énergétique en général, à tout praticien en énergétique désirant comprendre, ou approfondir leurs connaissances dans ce domaine, aux élèves et enseignants de qi gong, de tai chi chuan ou autres techniques similaires, ainsi qu'aux thérapeutes désirant explorer le domaine des phénomènes subtils.

À toute personnes souhaitant comprendre cette énergie qui nous entoure et dans laquelle nous vivons chaque jour et désireuse de se créer un environnement sain, d'améliorer son bien-être et celui de ses proches.

Le formateur :

JAFER Dimitri est kinésithérapeute spécialisé en thérapie manuelle asiatique (tui na, qi nei zang,..) et en chaînes musculaires.

Passionné par l'étude de l'énergétique, il s'est formé dans ses différentes approches occidentales et orientales (bioénergie, géobiologie, médecine traditionnelle chinoise, qi gong, feng shui, ...) ce qui lui permet d'avoir une vision globale des disciplines énergétiques et d'en embrasser les différentes implications sur le corps et l'esprit.

Il pratique et enseigne le tai chi chuan et le qi gong, depuis près de 20 ans et est thérapeute en énergétique.

Détail des modules de la formation :

Module 1 : comprendre l'énergie et son fonctionnement

- Présentation et objectifs de la formation
- L'énergie selon les différentes traditions
- Définition de l'énergie
- Quelques définitions : la superposition, l'harmonique, la fréquence, la vibration, la charge, les polarités,..
- Un mot sur la physique quantique
- L'importance du mental dans le domaine de l'énergie
 - La gestion du mental = clé de l'énergétique opérative
 - Pratique du calme mental, de la focalisation
 - Visualisation créative
- Les réseaux cosmo-telluriques
 - Le tellurisme : les réseaux : les méridiens de la Terre
 - Types et intérêts en énergétique opérative
 - Détection : les outils, première approche
- L'énergie de l'environnement : perception du lieu et règles d'harmonie

Module 2 : conscience des réseaux d'énergie

- Les champs d'énergies environnants
- Le bio champs
- Intérêts et prise de conscience des bio-champs
- Les centres d'énergies
 - Chakras
 - Dan tien
- Interaction relationnelle
- Les réseaux énergétiques du corps : méridiens, nadis et marma

Module 3 : prévention et approche des corrections

- Le nettoyage
- Laisser circuler l'énergie
- Test du bio champs
- Les EMC :
 - Évolution selon l'âge et implication
 - Obtenir un EMC
- L'hygiène de vie
- La mémoire de l'eau
 - Applications
- Pratique
 - Le Dragon endormi
 - L'éveil des quatre Dragons
 - Rétention et expansion de l'énergie
- Émettre l'énergie : première approche

Modules 4 : la purification

- Les différentes classes d'énergie
- Différence entre énergie et charge
- Modes de propagation des énergies et des charges
- Les méthodes de purification
 - Quand et pourquoi purifier ?
 - Les moyens de purification
 - Purification de lieu
 - Purification d'un objet
 - Purification d'une personne

Module 5 : synthèse et pratiques

- Révision et mise en pratique des modules
- Détermination des réseaux et utilisation
- Purification de l'aura
- Renforcer l'aura
- Harmonisation des centres énergétiques

Module 6 et 7 : les protections en énergétique

- Moyens de détections
- Les protections passives et actives
- Protection des lieux
- Protection des personnes
- Lithosophie : la sagesse des pierres et cristaux
 - Les pierres absorbantes
 - Les pierres répulsives
 - Purification - rechargement - programmation
 - Les mandalas de protection
 - Dynamisation du lieu
- Les symboles
- Les sigils
- Introduction aux Runes

Module 8 : les échanges énergétiques

- Protection des thérapeutes et praticiens en énergétique
- Technique de dévitalisation
- Émettre l'énergie 2 : diriger son énergie
- Les échanges avec le vivant
- Les arbres maitres
- Création d'un familial (introduction)

Module 9 : les pollutions subtiles

- La chaîne
- Les formes pensées
- La mémoire des murs
- Les esprits désincarnés
- Création d'un portail
- Les entités
- L'esprit du lieu
- Le gardien du lieu
- Les égrégores (introduction)
- Les pratiques occultes
 - Prévention
 - Nettoyage
 - Protection

Module 10 : les charges en énergétique

- Programmation des cristaux (méthode 2)
- Réalisation des condensateurs fluidiques simples
- Ondes de forme
- Charge simple
- Relation à l'esprit du lieu
- Création d'un lieu de ressourcement
- Pratique de synthèse
- Mise en application des modules

Des journées de mises en pratiques et des tables rondes, seront également programmées durant l'année de formation.

Pour aller plus loin une fois la formation terminée

Consultez la liste des formations sur notre site : centretellura.be

Informations pratiques :

Dates des modules

Les vendredis :

- 26/01/2024
- 16/02/2024
- 22/03/2024
- 19/04/2024
- 24/05/2024
- 28/06/2024
- 13/09/2024
- 11/10/2024
- 15/11/2024
- 13/12/2024

Horaire de 9h00 à 17h00

Condition financière

➤ 1000€ à régler comme suit:

- 300€ faisant valeur d'inscription
- 70€ à régler à chacun des vendredis de la formation (soit 10x 70€)

Le montant inclus :

- Les notes de cours (10 dossiers)
- Les cours magistraux
- Les collations durant les pauses
- Le thé, l'eau et le café
- Le matériel pour les pratiques

Lieu de la formation :

Centre TELLURA

Rue Biname Bajart 32/2

5170 Bois de Villers

FORMATION EN DISTANCIEL
VIA ZOOM

LE MATÉRIEL DE PRATIQUE SERA
EXPÉDIÉ AU PARTICIPANT

CENTRE TELLURA

Centre de formation en énergétique

Administration : Rue Biname Bajart 32/2 5170 bois de villers

Mail : formationstellura@gmail.com

Contrat d'inscription : Formation « bases de l'énergétique opérative » Promotion 2024

Modules	Nombre	Coût cours
Acompte faisant valeur d'inscription	1	300€
Formation « bases de l'énergétique opérative »	10	70€
Total à payer sur le compte BE26 3631 0700 9329		1000€

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules – les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom :

Rue et n° : Code Postal

Ville... Pays Téléphone fixe : Tél. portable :

E-mail :

Date de naissance :

Profession actuelle :

EN PRÉSENTIEL	<input type="checkbox"/>
EN DISTANCIEL	<input type="checkbox"/>

T.V.A. (si d'application) :

Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-dessus. Il confirme avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accord avec elles. Il verse le montant requis au compte bancaire **BE26 36310700 9329** Du centre TELLURA au moins 15 jours avant le début des cours. De son côté le centre TELLURA s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditions générales. En s'inscrivant le participant autorise les prises de vues par les organisateurs dans le cadre de la promotion des formations.

Signature du candidat

Centre TELLURA

(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

Signature et cachet

Date :

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) soussigné(e) et le centre TELLURA.

1. Les formations sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
 - 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenu.
 - 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par la Poste ou par mail.
 - 2.4. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
 - 2.5. L'inscription engage le(a) candidat(e) **pour le Cycle entier**. En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
 - 2.6. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que **toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées**. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - 2.7. Le centre TELLURA se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
 - 2.8. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que l'Institut annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
4. Les frais d'étude seront payés comme convenu selon modalités d'inscriptions.
5. Tous les montants sont payables en Belgique, uniquement sur le compte **BE 26 3631 0700 9329** le centre TELLURA, tous frais bancaires à charge du candidat.
6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. Le centre TELLURA se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indué qui peut être fait du contenu des présentes études.
9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique du centre TELLURA, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation, sauf accord contraire avec le Directeur de formation, pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000€.
10. Les activités du centre TELLURA sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité - accidents régulière et valide pour la Belgique.
11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
12. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
13. En cas de litige, le for juridique est le tribunal de Namur.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

